

CIRCUIT DES DEMANDES DE DEROGATION EN MATIERE D'URBANISME



MEMBRES PERMANENTS DE LA COMMISSION

EXAMEN DU DOSSIER

DEPOT DU DOSSIER
(VOIR PIECES CONSTITUTIVES
SUR LE SITE)

AGENCE URBAINE
(assure le secrétariat et
membre de la commission)

Envoi
du dossier

WILAYA DE LA REGION

CENTRE REGIONAL
D'INVESTISSEMENT

PREFECTURE CONCERNEE

COMMUNE CONCERNEE

Programmation
de la réunion

COMMISSION TECHNIQUE
DE DEROGATION

AVIS DE LA COMMISSION
REGIONALE D'INVESTISSEMENT
(LETTRE SIGNEE PAR M.LE WALI)

MAITRE D'OUVRAGE/
PETITIONNAIRE

MEMBRES
DE LA COMMISSION
(pour information)

Si l'avis est
favorable

Le maitre d'ouvrage est tenu de déposer son dossier de demande d'autorisation, dans un délai de six mois, à compter de la date de la notification de l'accord de principe, et ce, en vue d'obtenir l'autorisation nécessaire auprès de la commune concernée ,